

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le 22 février, à 18h30, le Conseil Syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 78      Présents : 45      Votants : 44

Étaient présents : MM. NUYTTENS, LEHOULLER, LEGRAND, DRICOURT, PERRIN, BACHELART, LAVOISIER, KUDLATY, FOURNIER, LEFEVRE, LEMAIRE, LEBOUCHER, LEMOINE, BEDU, PUJOS, BONNEL, LECAILLON, DELACOURT, HERBETTE, VIVANT, MARTIN, BIZOUARD, MATHIEU, MESSIN, PEIFFER, BRIATTE, PILAT, GUILLON, AGOGUE, DOMPE, ROSE, MULLER, HAUDRECHY, MERON, RIBOULEAU, DEBRAY, ABOT, ROCHUT, LOBIN, LAMOUREUX, TOURTE, PETITBON, MORVILLIER, BROUILLARD, BIEZ.

Assistaient également à la séance : M. ARNOULD (maire de Verberie), M. GRANIER (maire de Saint-Sauveur), M. CZERNIEJEWICZ (maire de Béthisy-Saint-Pierre), M. NELATON (maire de Coyolles), Mme HAVARD (maire de Duvy).

Secrétaire de séance : Mme LOBIN

### Validation du compte-rendu du conseil syndical du 27/10/2015

M. Peiffer demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

### **Le conseil Syndical**

Après en avoir délibéré,

**Approuve** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 octobre 2015.

### Synthèse des délibérations prises par le bureau du SAGEBA

M. PEIFFER rend compte des décisions prises lors de la dernière réunion de bureau du 17 décembre dernier :

- Validation du choix du prestataire pour la tranche 2 d'entretien : entreprise « Les Jardins de Valeuse » - montant : 40 556,40 € TTC
- Classement sans suite du marché pour l'étude « reméandrage de l'Automne au Berval », car toutes les offres reçues présentaient un montant supérieur au budget prévisionnel de 60 000€. La consultation vient d'être relancée.

### Débat d'orientation budgétaire

M. PEIFFER présente le document de préparation du DOB.

#### 1 - Etat des lieux

##### 1.1 Les ressources humaines.

Service administratif :

- une secrétaire à temps incomplet (15 h/semaine), en CDD.

Service technique :

- une ingénieure animatrice SAGE, agent territorial, ayant en charge : l'animation et le suivi du SAGE et du contrat global.
- un technicien rivière, agent territorial, ayant pour missions principales la mise en place du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau, l'actualisation du Système d'Information Géographique et le suivi terrain.
- une chargée de missions « captages » et communication, en CDD, en charge du suivi des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires, de l'accompagnement des particuliers et collectivités sur la gestion des espaces naturels et de la communication.
- un chargé de mission « zones humides », en CDD, en charge de la hiérarchisation des zones humides du territoire, ainsi que de l'accompagnement aux collectivités sur leurs projets concernant ces zones (gestion/restauration, urbanisation, etc.).

1.2 Les locaux.

Le siège (locaux mis à disposition par la commune de Morienvall contre loyer) : Bureaux, matériel de reprographie, salle de réunion (espace commun Morienvall-SAGEBA).

Les locaux techniques : cofinancés par le Syndicat et la commune de Morienvall, contiennent un local et un garage (un véhicule)

1.3 Le matériel.

- 2 véhicules,
- 1 remorque (à vendre),
- Petit matériel d'élagage et de débroussaillage,
- 5 postes informatiques et leurs logiciels,
- Station d'impression 3 en 1 (imprimante, photocopieuse, scanner),
- GPS, appareil photo,
- Mobilier de bureau, ...

1.4 Bilan technique

L'année 2015 a vu s'achever plusieurs immobilisations incorporelles : l'étude d'avant-projet de la restauration de la continuité écologique de la Sainte-Marie, l'enquête publique du SAGE, la Déclaration d'Intérêt Général du Programme de Restauration et d'Entretien des cours d'eau. Ce dernier point a d'ailleurs permis le lancement de la première tranche de travaux, en entretien (pour un montant de 26 215€) et en restauration (pour un montant de 119 965€).

La fin des études concernant le SAGE, validé par la CLE en début d'année, devrait aboutir à un arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE, permettant la mise en œuvre de ce document. Enfin, le marché pour l'étude de reméandrage a dû être classé sans suite du fait des chiffrages trop élevés des prestataires, mais le marché a été relancé en début d'année avec une révision du cahier des charges.

1.5 Eléments comptables : Compte Administratif 2015 provisoire

FONCTIONNEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
011	CHARGES GENERALES	62 081 €	74	DOTAT ° ET PARTICIPAT °	260 053 €
012	CHARGES PERSONNEL	148 125 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	936 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 392 €	75	AUTRES PROD. GEST ° COURANTE	
676	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	042	AMM. DES SUBVENTIONS	3 706 €
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	54 286 €	013	ATTENUATION DE CHARGES	10 918 €
	<b>TOTAL</b>	<b>268 884 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>275 613 €</b>

INVESTISSEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
001	SOLDE D'INVEST REPORTE		10	DOTATIONS	2 056 €

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	134 453 €	13	SUBVENTIONS	80 646 €
23	TRAVAUX EN COURS	119 965 €	40	DOTAT ° AUX AMORTISSEMENTS	54 286 €
040	OPERATIONS D'ORDRE / AMMORTISSEMENT SUBV PERCUES	3 706 €	001	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	
TOTAL		258 124 €	TOTAL		136 988 €

Soit, pour la section de fonctionnement, un excédent d'exercice de **6 729 €** et un déficit d'exercice de **- 121 136 €** en section d'investissement.

Ce déficit est en partie dû à des subventions d'aide qui n'ont pas encore été reçues.

M. ARNOULD demande quelle serait la partie restant en déficit une fois les subventions perçues. Il est indiqué qu'il n'y aurait pas de déficit et que la tournure du document n'était pas correcte.

Il sera prévu d'effectuer une Affectation des Résultats en intégrant les **121 136 €** issus des **189 113€** de l'excédent antérieur reporté.

Il sera opéré des Restes à Réaliser sur l'exercice 2015 pour les prestations concernant : l'enquête publique du SAGE, le réseau de mesures 2015 et les sondages piézométriques.

Il semble que l'imputation comptable des travaux et interventions prévus sur la rivière doive être réétudiée, certaines charges devant effectivement être comptabilisées en fonctionnement et non en investissement. Une révision de ces imputations est en cours avec la Trésorerie afin de présenter un budget 2016 cohérent.

## 2 - Projets et Perspectives 2016

### 2.1 Sur le plan réglementaire et administratif :

- mise en œuvre et suivi du SAGE
- mise en œuvre et suivi du contrat global.
- mise en œuvre et suivi du PPRE (entretien et restauration tranche 2)

### 2.2 Sur le plan des investissements :

À la suite des études finalisées ou presque, de nouvelles immobilisations immatérielles pourront être lancées :

- réseau de mesures sur cours d'eau (annuel)
- étude de reméandrage au Berval
- travaux de restauration : avec la poursuite du Programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau, de nouveaux investissements matériels sont prévus pour les travaux de restauration. Une partie de ces travaux est prévue en fonctionnement, pour tout ce qui concerne l'entretien courant.

### 2.3 Proposition d'actions :

- réseau piézométrique, sous forme de participation versée au BRGM, pour suivre 2 piézomètres à proximité des captages d'eau potable d'Auger-Saint-Vincent en parallèle des évolutions des assecs de la Sainte-Marie : 600€.

M. ARNOULD demande quel est l'objectif de cette étude. M. PEIFFER indique qu'il s'agit de comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie et d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement de la nappe dans ce secteur. M. BONNEL indique que, depuis plusieurs années, l'Automne se retrouve rapidement en situation de sécheresse et cette étude de suivi de l'évolution des nappes pourrait permettre de comprendre ce qui se passe et d'y remédier.

- étude ru Ville à Verberie : prévue au PPRE en 2019, proposition de la programmer dès 2016 pour anticiper les travaux de restauration liés : 15 000 €.
- travaux de restauration : aménagement des berges, prévu en 2017 : 34 400 €.

Pour ces deux dernières propositions, M. LETOT fait un point sur ce qui était prévu initialement cette année, avant d'expliquer pourquoi il est possible de réaliser dès cette année des travaux programmés plus tard : certains travaux de 2015 n'ont pas été faits (pas nécessaires ou avec un surcoût trop élevé) et des travaux prévus en 2016 ont déjà eu lieu.

M. ARNOULD souhaite connaître les interventions précises prévues sur la commune de Verberie. M. LETOT indique que des épis déflecteurs seront installés au niveau de Val'France et qu'il y aura un aménagement au niveau du pont.

M. LETOT précise que les aménagements de berges consisteraient à supprimer les protections mises en place qui ne sont pas adaptées aux cours d'eau (tôle, traverses de chemin de fer, etc.) et les remplacer par des aménagements en génie végétal (tressage, fascine de saule, etc.). M. ABOT demande quelle sera la durée de vie de ces aménagements. M. LETOT indique que le génie végétal dure environ une dizaine d'années avant qu'il n'y ait nécessité de réintervenir.

Concernant le ru Ville, il s'agirait d'une étude d'avant-projet de restauration hydromorphologique notamment sur 2 ouvrages problématiques. L'étude précisera les actions nécessaires et le chiffrage, sachant qu'on restera sur des installations en génie végétal et sur des interventions en majorité sur les berges. M. ARNOULD demande si ce serait donc réalisé en 2016. M. PEIFFER répond que ce sera le cas si l'assemblée le décide.

M. GRANIER demande ce qu'il en est du passage sous la voie ferrée sur le ru de Saint-Sauveur. M. LETOT indique que, suite à la dernière visite de terrain, le curage du lit n'a pas été retenu sur ce secteur du fait de la proximité d'un ouvrage qui pourrait être déstabilisé. Une étude hydraulique est nécessaire avant d'intervenir, ce qui est prévu dans le cadre du PPRE : cette étude est incluse avec celle prévue sur les moulins de la Roche et de la Marbrerie à Saintines, en 2018. M. GRANIER précise qu'un nouveau quartier est en construction en amont vers la rue de la Liberté et que, si rien n'est fait, la conséquence sera que les nouvelles habitations auront « les pieds sous l'eau ». M. GRANIER se demande s'il ne devrait pas faire intervenir les brigades vertes et envoyer la facture au SAGEBA. M. LETOT précise que les brigades vertes n'empêcheront pas le niveau d'eau de monter. L'étude permettra de déterminer si la montée en charge est liée à la vase ou s'il y a une autre raison. L'ouvrage SNCF est ancien et a dû être calibré par rapport au cours d'eau tel qu'il existait à l'époque et un simple curage pourrait déstabiliser cet ouvrage. M. GRANIER rappelle qu'en 2003, le curage était réalisé régulièrement et que cela fait plus de 10 ans qu'aucune intervention n'a été réalisée. Il insiste sur le fait qu'historiquement, l'entretien était l'essence même du SAGEBA. M. BONNEL suggère d'avancer cette étude en 2017, ce qui est envisageable.

Il va être possible d'anticiper plusieurs travaux du programme, suite à la non réalisation de certains travaux (surcoût, non nécessité, etc.) en 2015.

M. BACHELART demande s'il y a un chiffrage précis des travaux proposés. M. LETOT indique qu'il s'agit des estimations du PPRE. M. BACHELART demande quelle sera l'intervention sur le ru de la Douye. M. LETOT explique qu'il s'agit d'enlever des aménagements de berge en tôle en amont du moulin de Vaucelle.

#### 2.4 traduction budgétaire : projet de budget 2016

FONCTIONNEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
011	CHARGES GENERALES	110 000 €	013	ATTENUATIONS CHARGES	0,00 €
012	CHARGES PERSONNEL	159 500 €	7471	SUBVENTION AESN	134 220 €
022	DEPENSES IMPREVUES	1 437€	7474	CONTRIBUTION DES ADHERENTS	103 791 €
023	VIREMENT A SECTION D'INV.	0 €	7473	SUBVENTION DEPARTEMENT	8 100 €
065	CH. DE GESTION COURANTE	5 000 €	7478	SUBV. AUTRES ORGANISMES	8 800 €
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	77	AMORTISSEMENTS	38 542 €
042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	92 221 €	002	EXCEDENT ANTERIEUR	74 706 €
TOTAL		368 158 €	TOTAL		368 158 €

011 dont travaux d'entretien : **54 000 € TTC**. Les financements (max de 75%) sont en cours de discussions (AESN retarde la présentation en commission des aides, Entente pourrait financer encore une année, CD60 semble partant)

012 Charges de personnel : **159 500 €** (4 ETP et un temps non complet)

7471 Subvention AESN, participation : aux postes d'ETP et aux frais de fonctionnement liés aux postes + travaux d'entretien

7474 Participations communales adhérentes à moduler selon décision du Conseil syndical (proposition d'augmentation de 1% soit 1 028,35 € au total sur les 39 communes)

7478 participations Entente sur travaux d'entretien

M. PEIFFER indique que l'Agence de l'Eau nous a précisé dernièrement, après lancement de nos travaux, qu'elle n'était pas sûre de pouvoir nous accompagner dans le financement de nos travaux d'entretien de 2016. La décision d'attribution des subventions pour les travaux d'entretien est reportée au second semestre. Pour cette année, notre trésorerie nous permet de supporter le coût. Cependant, obtenir des financements de l'Agence de l'Eau sera de plus en plus difficile sur les exercices à venir pour tout ce qui concerne l'entretien, il convient d'avoir conscience de cette contrainte dans le futur.

M. ARNOULD rappelle que cette réaction était prévisible et qu'il était certain que les financements ne seraient pas garantis éternellement. M. PEIFFER précise que l'engagement financier de l'AESN sur l'entretien (40%) était déjà inférieur par rapport à la restauration (80%). Toutefois, la poursuite de ces travaux dans le cadre du programme est importante, d'autant que les autres financeurs risquent de nous lâcher dans les prochaines années et qu'il valait donc mieux continuer à budget constant tant que c'était possible pour en faire le maximum avec ces financements.

M. ARNOULD estime que l'entretien est une action qui intéresse particulièrement les adhérents au SAGEBA. M. PEIFFER indique qu'à son sens, toutes les actions prévues sont importantes. M. BONNEL ajoute que, pour l'Agence de l'Eau, l'entretien apporte moins de résultat au titre de la bonne qualité des eaux, et qu'il est donc moins prioritaire à l'heure actuelle par rapport aux programmes de restauration, qui sont plus efficaces. Il précise que, s'il n'y a plus de subventions, les travaux seront échelonnés sur une plus grande durée afin de réduire les frais.

M. BIZOUARD demande ce qui est amorti. Tout ce qui est réalisé en investissement est amorti, sachant qu'il s'agit d'écritures comptables. Le mode de calcul des amortissements sera vu avec la Trésorerie avant présentation du budget.

Selon M. BIZOUARD, il serait logique que les travaux d'entretien soit à la charge des communes, l'Agence de l'Eau n'a donc pas à les supporter. M. PEIFFER rappelle que l'entretien revient normalement au propriétaire riverain, mais que ceci est très compliqué à mettre en place quand le parcellaire est morcelé.

Concernant les amortissements, Mme GASTON informe le conseil que le SAGEBA va avoir des travaux de restauration prévus à la section investissement à amortir cette année ce qui représente une lourde charge ; des discussions sont en cours avec la Trésorerie afin de pouvoir les passer en fonctionnement. Une grande partie des travaux pourra donc passer en fonctionnement et rester avec subventionnement à hauteur de 80%. On ne pourra pas récupérer la TVA, mais la subvention sera attribuée sur le TTC.

INVESTISSEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
139	AM. SUBVENTIONS PERÇUES	38 542 €	001	SOLDE D'INV. REPORTE	-121 136€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	153 340 €	21	VIREMENT DE SECT ° DE FONCT.	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AVEC 1ERE TRANCHE TRAVAUX RUS MOISE ET NOIR)	105 000 €	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	342 392 €
23	TRAVAUX EN COURS (PPRE T2)	137 000 €	10	AFFECTATION DES RESULTATS	121 136 €
020	DEPENSES IMPREVUES	731 €	040	OPERATIONS D'ORDRE	92 221 €
<b>TOTAL</b>		<b>434 613€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>434 613€</b>

## 20

- Tranche 2 PPRE	15 K€	financement AESN		
- Gouvernance	11 K€	financement AESN		
- Étude renaturation cours d'eau (rus Moise et Noir) financement AESN (fin d'étude*)			30	K€
- Réseau de mesures 2016	15 K€	financement AESN		
- Étude reméandrage	65 K€	financement AESN		
- Travaux restauration PPRE	137 K€	financement AESN		

## 23

- Suivi piézométriques	0.6 K€	concours à maîtrise d'ouvrage BRGM		
- Communication	5.5 K€	financement AESN		

## 21

- tranche 1 travaux rus Moise et Noir	103 K€	financement AESN		
---------------------------------------	--------	------------------	--	--

\* Etude suspendue dans le cadre de la procédure d'expertise en référé en cours avec un riverain.

M. ABOT observe qu'on augmente les participations de 1% et qu'on anticipe des travaux. Cela fait plusieurs années qu'on augmente les participations, dont de 10% pour l'an dernier. M. PEIFFER précise que l'augmentation de 1% représente 1000€ globalement.

M. ARNOULD précise que les dotations baissent.

M. PEIFFER souhaite attirer l'attention du conseil car si le SAGEBA devait appliquer toutes les actions nécessaires à la qualité des cours d'eau, il y aurait nécessité de doubler le budget. Comment faire, dans ces circonstances, pour les années à venir ? Il est possible d'échelonner, mais il faut bien avancer également.

M. ARNOULD indique que ce n'est pas la seule dépense qui augmente.

M. PEIFFER répond que c'est une question de priorité, l'enjeu est important car il s'agit de protéger l'eau, et non de réaliser, par exemple, une promenade verte. M. ARNOULD rétorque qu'il y a beaucoup d'enjeux importants, notamment le numérique à l'école pour former les enfants.

M. PEIFFER rappelle qu'il s'agit d'un projet et d'un débat pour ouvrir les discussions avant d'arbitrer.

M. ARNOULD demande s'il serait possible de supprimer l'étude de reméandrage évoquée. Il est répondu que cette étude était déjà prévue au budget 2015, qu'elle a juste été reportée suite au classement sans suite de la première consultation mais que la seconde étant actuellement en cours, il paraît difficile de revenir sur cette action.

M. ABOT demande s'il serait possible de travailler à budget constant. L'augmentation n'étant que de 1%, soit 1 000€ au total, l'impact n'est pas significatif.

M. BIZOUARD demande de quelle manière une agence publique peut financer via des subventions des travaux sur des domaines privés ? Le SAGEBA possède une déclaration d'intérêt général lui permettant d'intervenir sur les terrains privés et pallier à une déficience des propriétaires privés. La compétence cours d'eau sera bientôt obligatoire, et il y aura une question de responsabilité associée.

M. CZERNIEJEWICZ revient sur le ru de Saint-Sauveur et demande s'il serait possible d'intervenir dès 2016 plutôt que d'attendre 2017. M. LETOT indique que le ru est lié hydrauliquement au moulin de la Roche et que le budget estimatif du PPRE pour cette étude est de 30 000€. M. CZERNIEJEWICZ demande s'il est possible d'enlever des sédiments pour revenir au lit d'origine. Cependant, il est difficile d'identifier le lit d'origine du ru, même en atteignant un fond dur. Le gabarit n'est peut-être plus adapté à ce qu'il devrait être, il est donc nécessaire de l'étudier hydrauliquement. M. GRANIER précise que le ru présente une profondeur de un mètre et que cela n'a pas changé. M. LETOT indique qu'une telle profondeur pour ce type de ru n'est pas normale. Hydrauliquement, le ru de Saint-Sauveur est fortement lié à l'Automne car celle-ci remonte dans le ru. Aussi, celui-ci ne s'écoule plus dans la fin puisque c'est l'Automne qui remonte. Il est donc nécessaire de travailler sur les deux cours d'eau.

M. BRIATTE demande si un contact a été établi avec le propriétaire du moulin de la Roche, et si ce dernier est conscient de ce problème. Mme DEBRAY indique qu'il y a plusieurs propriétaires. Il faut donc dans un premier temps se concerter avec le ou les propriétaires du moulin dès cette année.

M. BRIATTE trouve dommage que les propriétaires de moulins n'aient pas plus conscience de leur responsabilité juridique sur les cours d'eau.

A l'issue du débat, le conseil syndical s'oriente donc plutôt sur la réalisation, en plus des travaux prévus au PPRE, de deux études (ru Ville et ru de Saint-Sauveur / Automne), en partant sur une base d'augmentation des participations de 1%.

**Le conseil Syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 11 de la Loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui impose l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

**Considérant** que ce débat doit faire l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue,

**Après en avoir délibéré,**

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

### **Délibération de demande de subvention pour le plan de communication 2016**

M. BONNEL présente un bilan du plan de communication 2015 avant de présenter le programme prévu pour 2016 (cf. présentation jointe). Il rappelle que l'objectif en 2015, au travers du programme de communication, était de partager avec les habitants de la Vallée nos actions, évoquer l'importance de la rivière et de la qualité de l'eau.

En 2016, la volonté de se rapprocher des habitants sera renforcée, notamment par le biais de distribution de guides des « bonnes pratiques » et de gazettes informatives. Il est également prévu de réaliser deux journées d'information et d'échanges, comme en 2015. La première aura lieu le 23 juin et portera sur les captages d'eau potable d'Auger-Saint-Vincent et le programme d'actions mis en place pour protéger la ressource en eau. La seconde permettra de montrer les travaux de restauration entrepris au cours de l'année.

M. ARNOULD rebondit sur la question de la priorisation des actions face aux nouvelles contraintes financières et budgétaires : la communication pourrait également faire l'objet de choix en terme de priorité ? M. PEIFFER précise que cela permet de faire comprendre à tous ce qui est réalisé par le SAGEBA.

M. ARNOULD considère que ce n'est pas la réunion à Auger-Saint-Vincent qui permettra au grand public de mieux connaître le SAGEBA. M. BONNEL insiste sur le rôle des élus, qui doivent relayer auprès du public l'information. M. PEIFFER explique qu'il faut déjà passer par les élus, qui considèrent nos missions comme une charge, pour qu'ils puissent relayer l'information qu'ils auront acquise et montrer que le rôle du SAGEBA est important. La protection de l'eau représente un coût minime par rapport à la facture d'eau si on la préserve en amont, c'est un sujet plus complexe que le fait d'avoir simplement une rivière propre.

M. MESSIN considère qu'il faudrait continuer car le SAGEBA est peu connu auprès de la population et des conseils municipaux. Mme HAVARD le rejoint.

M. ARNOULD précise qu'il existe maintenant des moyens plus modernes comme Facebook pour relayer l'information. Il est rappelé que le SAGEBA possède une page Facebook mais que personne ne relaie les informations. C'est aux mairies de faire le nécessaire auprès des administrés et si besoin, des structures de proximité.

M. BRIATTE explique qu'il faudrait remettre les documents de communication aux habitants lors des distributions de bulletins municipaux, ce qui est le principe retenu par la commission communication. M. BONNEL indique que, pour le guide des bonnes pratiques, il a été demandé aux communes combien de boîtes aux lettres étaient distribuées, mais pour le moment seules 11 communes ont répondu. Les communes sont donc invitées à confirmer le nombre de foyers à qui seraient distribués ces documents, afin de pouvoir anticiper les tirages.

Enfin, M. BONNEL informe le conseil de l'édition des rapports d'activité 2015 du SAGEBA et invite chacun à en prendre un exemplaire en sortant de la salle.

## **Le conseil Syndical**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan prévisionnel de communication 2016,
- **Sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau les subventions afférentes aux actions prévues,
- **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2016.

### **Délibération sur le choix de la durée d'amortissement applicable aux travaux**

Le montant des travaux réalisés par le SAGEBA dans le cadre des travaux de restauration est amorti sur une durée qui doit être fixée préalablement à leur enregistrement comptable.

Il est proposé au conseil syndical de délibérer sur la durée de ces amortissements avant de les mettre en place.

Afin de ne pas amortir trop chaque année et que cela ait un trop fort impact sur le budget, il est proposé une durée d'amortissement de ces travaux à 10 ou 15 ans.

M. ARNOULD met en avant les aspect fiscaux et estime qu'il n'y a pas forcément d'intérêt d'amortir sur 10 ans.

M. BIZOUARD considère que cela ne change rien de passer de 10 à 15 ans et que cela ne fait que repousser le problème. M. LECAILLON indique que la durée de vie des actions du SAGEBA étant de 10 ans, il faudra réintervenir dans 10 ans.

M. BRIATTE précise que, tous les ans, on augmentera encore vu qu'il y aura des travaux tous les ans.

## **Le conseil Syndical**

Après en avoir délibéré,

Contre : 6                      Abstention : 0                      Pour : 38

**Décide** d'amortir les travaux d'investissement sur 10 ans.

### **Délibération sur les frais d'hébergement**

Les frais d'hébergement des agents sont remboursés sur la base d'un forfait. Il convient de délibérer sur le montant de ce forfait.

M. PEIFFER propose le montant de 60€ par nuitée.

## **Le conseil Syndical,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'établissement du forfait de 60 € par nuitée pour le remboursement des frais d'hébergement des agents.

### **Point sur les études en cours**

Un point est fait sur l'ensemble des projets en cours et à venir (cf. présentation jointe).

L'étude du ru Noir et Moise est suspendue dans le cadre de la procédure de référé expertise dont la prochaine réunion est prévue ce jeudi.

M. CZERNIEJEWICZ souhaite savoir d'où vient la pollution. M. PEIFFER indique que l'expertise a pour objectif d'identifier cette origine. Pour le moment, la dépollution a été chiffrée à un maximum de 1 000 000 €, que le SAGEBA n'a pas vocation à financer.

M. BACHELART demande si les frais d'analyse seront pris en charge dans l'estimation de l'expert. M. LETOT explique que les frais liés à l'expertise, hors frais d'avocat, doivent être réglés par le requérant.

Les actions de restauration sur ce ru sont donc actuellement bloquées. Les résultats de l'expertise et des analyses doivent être communiqués pour le mois de mai.

M. BACHELART demande confirmation que les travaux ne seront pas engagés le temps de cette procédure, ce qui est effectivement confirmé.

Au sujet du reméandrage de l'Automne, M. ARNOULD demande de rappeler le coût de l'étude, qui est de 60 000€. Il souhaite connaître le prix pour les zones humides. Mme GASTON indique que lors de la constitution du projet et de l'estimatif initial, il n'était pas prévu d'intégrer la partie sur les zones humides. Celle-ci a donc été rajoutée par la suite, sans que le coût ne soit réévalué. Cette nouvelle consultation sans le volet zones humides devrait donc mieux répondre aux attentes. M. ARNOULD demande également quel était le montant le plus bas. Mme GASTON répond que, sur les 4 offres reçues, l'offre la moins onéreuse était fixée à environ 63 000€ mais avec une offre qui ne répondait pas au cahier des charges.

Une nouvelle visite de site est planifiée, il y a actuellement 6 entreprises qui ont confirmé leur participation. Le budget prévisionnel a été annoncé.

Le réseau de mesures a été lancé en 2015 et renouvelé en 2016, sur la même base d'étude, sur les 4 petits cours d'eau avec un objectif de bon état qui ne font pas l'objet d'un suivi en direct par l'Agence de l'Eau. Des prélèvements ont été effectués, les résultats sont plutôt positifs à l'exception de l'IBGN (invertébrés) qui est déclassant sur l'ensemble des stations.

Suite à l'enquête publique en octobre 2015, la révision du SAGE de l'Automne touche à sa fin. L'avis du commissaire enquêteur a souligné la qualité du travail fourni par le SAGEBA. Le commissaire enquêteur a émis plusieurs recommandations, dont a tenu compte la CLE dans sa réunion du 2/02/2016 au cours de laquelle le SAGE a été validé. Signé par le préfet de l'Oise, le SAGE est en cours de signature par le préfet de l'Aisne, l'arrêté final devrait donc être publié prochainement.

Le principe de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) a été rappelé, les élus sont invités à contacter le SAGEBA pour toute question ou besoin d'information complémentaire.

M. ARNOULD formule un regret quand à l'étude de gouvernance car un seul élu a été interrogé. Pourtant, le questionnaire sur les compétences GEMAPI a été transmis à chaque communauté de communes et peu de réponses sont parvenues. Les contacts avec l'ARC ne sont pas évidents car une seule commune est concernée, mais, dès 2017, 6 autres communes du territoire en feront partie.

M. ARNOULD insiste sur le fait que les élus avaient des choses à dire. Le bureau d'études aurait effectivement dû les contacter. Les structures ne dialoguent pas facilement entre elles.

Mme GASTON précise qu'il est important de faire remonter ces informations, notamment auprès des intercommunalités, car ce sont elles qui choisiront la façon d'appliquer les nouvelles compétences au final, et plus particulièrement pour les facultatives.

M. VIVANT estime que le SAGEBA est un grand consommateur d'études et souhaite connaître le ratio financier entre études et travaux. Mme GASTON indique qu'entre les années 1990 et 2010, il y a eu des études sur la qualité du cours d'eau, mais ce serait tout. Depuis 2010, beaucoup d'études ont en effet été lancées, ce qui s'explique par la nécessité de ne lancer des travaux qu'une fois tous les tenants et aboutissants connus. Le SAGEBA intervient sur un milieu vivant, ce n'est pas une science exacte, mais une mauvaise estimation peut impacter lourdement le milieu ou le bâti (notamment sur les ouvrages hydrauliques) et il convient de prendre des précautions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance est fixée au 14 mars pour le vote du Compte Administratif 2015 et le Budget Primitif 2016.